

Compte rendu du conseil d'école du vendredi 5 juin 2015

Ecole maternelle publique « Anne Sylvestre » de Romillé

* **Présents :**

Enseignants : M. Régis Paulhe, Mme Karine Blaize, Mme Valérie Moinard, Mme Anne Coste, Mme Laurence Bordage, Mme Carole Lemoine, absente excusée : Caroline Roux

Parents élèves : Mme Anne-Claire Rolland, Mme Laure-Marine Petit, Mme Hélène Provost, Mme Virginie Pépin, M. Christophe Mérille, Mme Magali Collignon.

Représentants de la commune : Mme Marie Hélène DAUCE (Maire)

absente : Mme Johana PORTES (Adjointe)

Invités : Mme Emmanuelle ZAIBA (responsable pôle enfance jeunesse)

Excusé : M. Ruban (Inspecteur de l'Education Nationale).

Secrétaires de séance: Me Moinard, enseignante

Me Rolland, autre liste parents d'élèves

Me Provost, APE

1. Validation du compte-rendu du 2ème conseil d'école 2014/2015

Adopté à l'unanimité.

2. Préparation de la rentrée 2015/2016

A la rentrée prochaine, pas de changement : 6 classes, la même équipe pédagogique avec une seule incertitude, la présence de Mme Coste et de Madame Canu à la rentrée prochaine.

Point sur les inscriptions à la date du 5 juin:

TPS	21			
PS	35		garçons	75
MS	47		Filles	81
GS	53			
			Nouveaux élèves	42
			Départs	6
TOTAL	156			

Répartition des élèves :

pas de décision pour le moment, mais il est probable que la répartition soit identique à celle de cette année.

Café des parents de la rentrée

L'autre liste de parents d'élèves propose de s'associer à l'équipe APE et de faire appel à des grands-parents, Atsem à la retraite et aux élus de la commune pour maintenir le café des parents le jour de la rentrée.

Les parents d'élèves ont fait remonter leur déception de voir que cette initiative n'avait pas été maintenue cette année. En effet, Madame le Maire explique que la décision tardive d'annulation n'avait pas permis à la municipalité de prendre le relais pour le maintenir.

L'APE précise qu'elle est à l'origine du café des parents. Elle utilise les cotisations de ses adhérents pour financer ce « café des parents », elle est donc réticente à accepter la participation des parents de l'autre liste à ce moment. L'Association des Parents d'Élèves annonce qu'elle a d'ores et déjà prévu depuis le mois de janvier 2015 d'organiser son traditionnel « café des parents » avec sa nouvelle équipe. Elle informera en temps voulu l'autre liste de parents pour venir aider mais le « café des parents » restera une initiative de l'Association le jour de la rentrée des classes.

Livret d'accueil : il est envoyé par e-mail à la rentrée à chaque parent.

Les enseignants souhaiteraient le recevoir aussi.

Projet : j'aide mon enfant à grandir (aide à la parentalité)

Le principe : le projet est élaboré par le conseil général, le CDAS de Pacé et l'Education Nationale. Il est proposé par Madame Mismaque (Inspectrice de l'Education Nationale) à deux écoles du département, Romillé et Clayes. Parents et enfants viendraient sur le temps scolaire (avec présence possible de l'enseignant) pour une activité avec des professionnels de la petite enfance puis un débat sur une question de parentalité. Il y aurait 6 dates réparties sur 3 périodes scolaires et cela concernerait les enfants de petite et moyenne section avec une intégration possible du multi-accueil.

3. Organisation des sorties scolaires

Rappel des modalités d'encadrement

Lors de toutes sorties de l'école, la sécurité des élèves doit être assurée. La circulaire 99-136 du 21/09/1999 précise les conditions à remplir pour effectuer des sorties. Elle précise les autorisations écrites à effectuer, les vérifications administratives à observer et l'encadrement.

Concernant l'encadrement, il est défini ainsi :

Pour les sorties de proximité (exemple : bibliothèque) : 2 adultes minimum dont l'enseignant de la classe.

Par sortie de proximité, il faut entendre la demi-journée de temps scolaire.

Pour les sorties occasionnelles sans nuitée (exemple de la sortie au planétarium) : 1 adulte pour 8 élèves (dont l'enseignant de la classe). Il n'y a pas de différence dans le nombre d'accompagnateurs entre petite section et grande section.

L'enseignant est toujours le responsable de ses élèves, dans l'école ou à l'extérieur de l'école. Il est toujours responsable lorsqu'il confie un groupe à un animateur ou à une tierce personne.

Le nombre de personnes qui peuvent accompagner, dépend du type de sortie. L'enseignant doit respecter le minimum imposé par la circulaire, mais il peut en prendre plus selon le type d'activité prévu. (par exemple : prévoir plus d'accompagnateurs pour les sorties avec transport que sans). C'est le bon sens qui prévaut.

Les limites sur le nombre d'accompagnateurs peuvent être :

la place dans le car, le budget (l'entrée des accompagnateurs peut être payante), et l'organisation pédagogique (ne pas avoir trop ou trop peu de parents par rapport aux nombres d'enfants)

Lorsqu'il arrive qu'il y ait plus de volontaires que de places disponibles, le critère de choix des enseignants de l'école maternelle n'est pas le copinage, ni le tirage au sort, ni de faire plaisir aux adultes mais seulement la sécurité des élèves. Si bien que nous choisissons les adultes parmi ceux qui ont déjà accompagné un groupe pendant l'année, et avec qui nous savons que la sécurité du groupe d'élèves sera assurée. Ces adultes doivent adhérer au cadre fixé par l'enseignant et à son organisation.

Je vous rappelle que c'est l'enseignant qui est responsable lors de la sortie, et lui seul. Les parents d'élèves nous font confiance en autorisant la sortie de leur enfant. Nous avons une lourde responsabilité.

4. Projets pédagogiques de l'année scolaire : bilan.

Les sorties pédagogiques :

■ Les grandes sections :

- la classe poney :

C'est un projet pédagogique auquel les enseignants de grande section tiennent beaucoup, parce qu'il permet de faire découvrir à tous les élèves un domaine riche en apprentissages (activités motrices, confiance en soi...) dans un cadre sécurisé et professionnel. Le projet pédagogique de cette année portait sur 4 séances.

- la sortie au planétarium de Rennes avec transport en car et métro.

■ Les moyennes sections :

- le zoo de la Bourbansais

– la ferme de Mr et Mme Govin, parents d'élèves à Romillé

– la boulangerie lors de la semaine du goût (et visite du bourg).

■ Les petites sections :

- le zoo de la Bourbansais.

Budget sortie scolaire : lors du conseil d'école du 6 juin 2014, il avait été demandé un report du budget de sortie scolaire, parce que la classe de Mme Blaize n'avait pas pu effectuer sa sortie (annulation de dernière minute à cause du mauvais temps). Mme Daucé avait accordé ce report. Cependant dans la dotation et subvention scolaire ce report n'apparaît pas. La somme s'élevait à 863,98 € .

Mme le Maire confirme que cet accord reste valable.

Activité poney :

Demande de reconduction de cette activité. Elle concernera l'année prochaine 53 élèves au lieu de 60.

Accordé pour 4 séances

liaison GS-CP

Trois rencontres avec les CP pour découvrir les locaux et l'organisation du CP.

5. Point sur l'absentéisme.

Conformément à l'article 6 de la loi du 28 septembre 2010, un rapport sur l'absentéisme doit être présenté une fois par an devant le conseil d'école.

		2014/15	2013/14	2012/13	2011/12	2010/11
Classe 1 GS		5,5%	6%	4,30%	2,40%	5,80%
Classe 2 GS		3,2%	3,48%	2,66%	2,95%	6,10%
Classe 3 MS		4,2%	3,83%	6,30%	6,70%	7%
Classe 4 TPS/PS	AM	10,04%	13,80%	16%	10%	9,40%
	PM	16,94%	31,26%	36%	30%	32%
Classe 5 TPS/PS	AM	7,2%	12,09%	8%	10,45%	10%
	PM	18,4%	32,99%	26%	27,60%	37%
Classe 7 MS		6,7%	9,88%	10,50%	7,69%	7,20%

On remarque que les plus jeunes sont les plus absents.

6. Hygiène des locaux

Cette année, la qualité du ménage est moindre que les années passées.

L'école demande que le cirage des sols soit réalisé cet été. Il y a 2 ans, il n'avait pas été fait, et les sols se salissaient plus vite.

L'équipe enseignante précise que le ménage est plus rigoureux dans les deux classes de petites sections que dans les autres classes. Madame Zaiba et Madame le Maire vont refaire le point avec le personnel en charge du ménage des classes. Le cirage des sols aura bien lieu cet été mais n'aura désormais lieu que tous les deux ans pour des raisons budgétaires.

Odeur dans les toilettes de la garderie :

Les odeurs ont disparu depuis que les chasses d'eau sont tirées matin et soir.

Le problème est probablement dû au manque d'eau dans les siphons.

La question d'augmenter la taille des siphons sera discutée pour faire des économies d'eau.

7. Suivi des demandes d'investissement

Des demandes d'aménagement, d'amélioration ont été faites lors des précédents conseils d'école. Certaines ont été réalisées d'autres en attente de réalisation ou de décisions.

Photocopieur :

Le photocopieur a été livré mi-mai. Cependant, il manque la connexion entre l'ordinateur et le photocopieur pour qu'il puisse servir de scanner.

Réseau :

Le groupe « autre liste de parents d'élèves » a rencontré les élus en charge de ce dossier à plusieurs reprises et demande à Madame le Maire de donner une date de mise en service. Madame le Maire indique que la mise en réseau sera effective d'ici à fin décembre 2015.

Ouverture du dortoir :

Cela a été accepté lors du précédent conseil d'école et les enseignants demandent à ce qu'un volet roulant ou un rideau occultant soit ajouté pour l'obscurité.

Ordinateurs dans les classes :

Concernant le parc informatique de l'école, M. Paulhe rappelle que l'objectif est de renouveler régulièrement les ordinateurs.

Madame le Maire indique que l'achat des ordinateurs sera réfléchi et groupé avec ceux de la commune et que cette commande ne sera faite qu'après la mise en réseau de l'école maternelle.

Mme le Maire espère que cela sera fait pour la fin d'année scolaire 2015-2016.

Tapis :

Achat de tapis mis en commun avec le périscolaire et le centre de loisirs. L'achat avait été accordé en 2014, mis au budget 2014 (cf. conseil d'école du 21 février 2014) et reconfirmé lors du conseil d'école du 6 juin 2014. A la date du 25 mai 2015, l'école a reçu un courrier l'indiquant que l'achat devait relever du budget de l'école.

Madame le Maire précise que c'est dans le budget de fonctionnement de l'école. M. Paulhe indique réfléchir à l'éventualité de ne pas mutualiser les tapis avec le périscolaire et le centre de loisirs pour éviter une usure précoce à la charge du budget de fonctionnement de l'école.

bac à crayons

Commande passée

vidéoprojecteur

Validé et commandé avec un léger dépassement du budget initialement prévu lié au coût de l'installation et non de l'appareil.

Il sera installé cet été.

Tapis de réception de la structure et structure

Le tapis de réception de la structure présente des trous et les câbles de la toile d'araignée sont usés. Des fils de fer coupés sortent du câble, à hauteur des yeux des enfants (une réparation de fortune a été effectuée de suite). M. Paulhe a informé les services techniques le 30 janvier, afin de prévoir la réparation aux beaux jours.

Le tapis et la toile d'araignée seront remplacés cet été.

8. environnement de l'école :

Nettoyage et élagage des haies le long de l'école (classes

Caroline, Valérie et Anne)

Madame le Maire précise que cela va être fait très rapidement.

Travaux de création de places de stationnement aux abords des

deux écoles.

L'étude est en cours et Rennes métropole a accordé un budget qui doit être contenu.

Une réflexion est menée pour réaliser des travaux adéquats avec le budget alloué.

Parallèlement les parents d'élèves font remarquer que des véhicules se garent sur le lieu réservé aux cars scolaires alors que des places de stationnements sont libres. Il est

donc demandé à la municipalité de faire un rappel dans le flash info. D'autre part, une jardinière doit être mise en place pour éviter le stationnement gênant des véhicules qui contraignent les enfants à descendre sur la chaussée.

9. Périscolaire : TAP et service de cantine

Cantine :

Les élèves de GS déjeuneront tous au premier service à partir de septembre et jusqu'aux vacances de la Toussaint. Des conclusions de cette expérience seront tirées afin de voir si le nombre d'enfants présents dans la cour de récréation ne pose pas de problèmes de sécurité et n'engendre pas trop de fatigue.

TAP :

La question de la participation financière des parents est à l'étude. La gratuité des TAP reste assurée pour l'année scolaire 2015-2016 avec le risque de supprimer certains ateliers car le coût est important et la dotation de l'état passe de 90 à 50 euros par enfant pour un coût réel supérieur à 140 euros.

Les secrétaires pour les parents d'élèves :

Mesdames Provost et Rolland

La secrétaire pour l'équipe enseignante :

Madame Moinard

Le président du conseil d'école :

M Paulhe